

Le vice-recteur aux affaires étudiantes

Utilisation des intelligences artificielles génératives

Note à l'attention des étudiantes et étudiants de l'UCLouvain

Ces dernières années, le domaine de l'intelligence artificielle (IA) connaît une révolution sans précédent et souffre d'une absence d'un cadre réglementaire précis pour encadrer son utilisation.

L'avènement des IA génératives, telles que ChatGPT, ouvre de nouvelles perspectives et de nouveaux défis dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.

Dans ce bref document, qui est appelé à évoluer au fil des avancées de l'IA, vous trouverez un principe général adopté par le *Conseil de l'Enseignement et de la Formation* (CEFO) du 6 juillet 2023, ainsi que quelques principes et conseils à respecter en matière d'utilisation des IA. Ces principes et conseils ont pour objectif principal de vous prémunir de difficultés liées à des irrégularités telles que définies dans le *Règlement général des études et des examens* (RGEE) (Section 7, art. 107 et suivants)¹. Merci de vous enquêter si votre faculté et/ou commission de programme a elle-même établi des règles en la matière.

Par ailleurs, les informations se trouvant dans la Fiche descriptive de chaque unité d'enseignement font foi.

Principe général et conseils

Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique.

Ceci implique que toute personne ayant recours aux IA génératives d'une manière non-conforme aux utilisations prévues dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement concernée commet une irrégularité au sens de l'art. 107 du RGEE (production non personnelle du fait de l'étudiant·e dans le cadre d'une évaluation).

- Votre enseignant·e stipulera si l'utilisation d'IA génératives dans le cadre de son unité d'enseignement est ou doit être totalement ou partiellement interdite.
- Si l'utilisation des IA génératives dans le cadre d'unités d'enseignement est acceptée, tolérée ou même encouragée, vous êtes tenu·e d'indiquer systématiquement toutes les parties ayant fait l'objet d'une utilisation des IA, par ex. en note de bas de page en précisant si l'IA a été utilisée pour rechercher de l'information, pour la rédaction du texte ou pour la correction de celui-ci. Par ailleurs, les sources d'information doivent être systématiquement citées en respectant les normes de référencement bibliographique. Vous restez par ailleurs responsable du contenu de votre production, indépendamment des sources utilisées.
- A l'instar des outils de vérification de l'orthographe et de la grammaire qui existent depuis de nombreuses années, les IA génératives peuvent être utilisées comme assistant linguistique afin de réviser ou améliorer des productions textuelles des étudiant·es, à l'exception des enseignements pour lesquels les compétences narratives et linguistiques font explicitement l'objet d'une évaluation, comme les cours de langues.

¹ Le *Règlement général des études et des examens* 2023-2024 est disponible à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html>.

